

AJOURNEMENT

Autorisation ayant été donnée de revenir aux avis de motion.

L'honorable A. Hamilton McDonald: Honorables sénateurs, je propose, avec l'assentiment du Sénat, qu'à la fin de la présente séance, le Sénat s'ajourne jusqu'à demain à 2 heures de l'après-midi.

(La motion est adoptée.)

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MOTION VISANT À AUTORISER LE COMITÉ À EXAMINER ET À FAIRE RAPPORT SUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMONWEALTH

L'honorable A. Hamilton McDonald, de l'assentiment du Sénat, propose:

Que le comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à enquêter et à faire rapport de temps à autre au Sénat sur toute question relative

aux affaires étrangères et du Commonwealth en général, sur toute question confiée audit comité en vertu du Règlement du Sénat et en particulier, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, sur toute question concernant la région des Caraïbes,

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services d'avocats et de techniciens, de secrétaires et autre personnel nécessaires aux fins précitées, aux taux de rémunération et de remboursement que le comité pourra fixer, et à dédommager les témoins en leur remboursant leurs frais de séjour et de déplacement, s'il y a lieu, selon le prix fixé par le comité; et

Que les documents et témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session, soient déférés au comité.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain à 2 heures de l'après-midi.